

**COMMISSION LOCALE DE L'EAU
DU
SAGE OUEST-CORNOUAILLE**



**DELIBERATION 0123 :
ELECTION PARTIELLE DU BUREAU DE LA CLE**



Séance du 7 décembre 2023 – Mairie de Plozévet



Date de la convocation : 9 novembre 2023
Membres en exercice : 26, Membres présents : 8, Pouvoirs : 2, Voix délibératives : 10

Collège	Membre	Présent	Absent	
Elus	Conseil régional	M. Loïc HENAFF	X	
	Conseil départemental	Mme. Jocelyne PLOUHINEC	X	
	Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI)	M. Jean-Louis BUANNIC	R	
		M. Christian LOUSSOUARN	P	
		M. Yves CANEVET		Excusé
		M. Michel BUREL	P	
		M. Philippe STEPHAN	P	
		M. Gilles SERGENT	P	
		M. Benoît LAURIOU		X
		M. Henri SAVINA		X
	Syndicat Mixte du SAGE Ouest-Cornouaille (OUESCO)	M. Jean-Paul COZIEN		X
M. Éric JOUSSEAUME		P		
	M. Yves KERISIT		Excusé	
Usagers	Chambre d'agriculture du Finistère	M. Romain MARC'H	Excusé	
	Chambre de commerce et d'industrie métropolitaine Bretagne Ouest	M. Pascal BELLOCQ	X	
	Fédération du Finistère pour la pêche et de protection du milieu aquatique	M. Alain TREGUER	X	
	Associations de protection de l'environnement	M. Bernard TREBERN	P	
	Associations de consommateurs	Mme Virginie HERVIEUX	P	
	Représentant des producteurs d'électricité	M. Pierre-Marie BILLEN		X
	Représentant des propriétaires fonciers	M. Tanguy KERNOA		X
	Comité régional de la conchyliculture de Bretagne Sud	M. Kevin WAY		X
	Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins	M. Lenny GOUEDIC		X
Etat	Le Préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne ou son représentant		X	
	Le Préfet du Finistère représenté par le directeur départemental des territoires et de la mer du Finistère	P		
	Un représentant de l'Agence de l'eau Loire Bretagne		X	
	Le Directeur de l'unité départementale de l'Agence régionale de Santé	R		

Sans pouvoir de vote, étaient présents :

- Delphine ALEXANDRE et Arthur GEFFRAY (Région Bretagne)
- Vincent LE TALOUR (Chambre d'agriculture de Bretagne)
- Franck OLLIVIER (Office Français de la Biodiversité)
- Thomas PICHERAL et Tifenn NEVEU (OUESCO)



Vu, les règles de fonctionnement de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille,

Considérant, la démission de Patrick Tanguy, représentant de la chambre d'agriculture du Finistère au sein de la CLE et membre du bureau,

il convient de désigner un nouveau représentant du collège des usagers au sein du bureau de la CLE.

Composé de 11 membres : 6 membres du collège des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (dont le Président et les vice-présidents), 3 membres du collège des représentants des usagers (dont un représentant du monde économique et un représentant du monde associatif) et 2 membres du collège des représentants de l'Etat et des établissements publics d'Etat désignés par le Préfet du Finistère, le bureau de la CLE est chargé d'assister le Président pour la préparation des dossiers et des réunions de la CLE.

Il est procédé à l'appel des candidatures.

M. Romain Marc'h, éleveur laitier de Douarnenez et nouveau représentant de la chambre d'agriculture en CLE, est candidat. Aucun autre membre du collège des usagers ne fait acte de candidature.

Il est procédé aux opérations de vote. Aucun participant ne sollicite le vote à bulletin secret.

A l'unanimité des membres du collège des usagers, Romain Marc'h est élu membre du bureau de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille.

La Commission Locale de l'Eau,

arrête la composition du bureau de la CLE du SAGE Ouest-Cornouaille comme suit : Éric Jousseume, Michel Burel, Yves Kerisit, Christian Loussouarn, Loic Hénaff, Gilles Sergent, Romain Marc'h, Bernard Trebern, Kevin Way, le représentant de la DDTM du Finistère et le représentant de l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

<i>Pour : 2</i>
<i>Abstention : 0</i>
<i>Contre : 0</i>

Pour extrait conforme

Éric JOUSSEAUME
Président,
CLE du SAGE Ouest-Cornouaille

